

Ces mots expriment, je l'espère, l'esprit fondamental de la Charte de l'Atlantique et de la Déclaration des Nations Unies de 1942. Le prêt-location, l'aide mutuelle et l'Administration de secours et de rétablissement aux Nations Unies représentent la manifestation tangible de cet esprit, lequel, à mon sens, guidera les Nations Unies dans leurs délibérations de San-Francisco. Il importe de tenir compte de la réalité en établissant le mécanisme de la nouvelle organisation mondiale et de les dresser sagement. Toutefois, quelle que soit l'ingéniosité des rouages constitutionnels, ils ne peuvent fonctionner que si les nations de l'univers profitent des leçons apprises au cours des derniers cinq ans et demi de guerre. La doctrine essentielle, c'est qu'il ne faut plus contraindre l'humanité à se plier à des fins égoïstes d'ordre national, qu'il s'agisse de domination universelle ou de simples cas isolés de légitime défense. Partout les nations doivent s'unir pour sauver et servir l'humanité.

L'hon. R. B. HANSON (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, malgré ce qu'en pensent peut-être certains honorables députés, je ne me lève pas pour continuer le débat. Ainsi que je l'ai déjà fait une fois cet après-midi, je dois m'avouer incapable d'engager sur-le-champ la discussion. Qu'on veuille bien me permettre cependant de dire à mon très honorable ami le premier ministre (M. Mackenzie King) qu'il vient de prononcer un discours vraiment remarquable dont j'approuve en grande partie la teneur. Il reste bien quelques points importants sur lesquels nous pouvons différer d'avis et j'y reviendrai plus tard si, comme je l'espère, je me trouve en mesure de participer au débat.

Si je prends maintenant la parole, c'est surtout pour profiter de l'offre gracieuse qu'il nous a faite en nous permettant de lui poser des questions à la fin de son discours. J'ai beaucoup réfléchi sur l'établissement de cet organisme mondial, qui doit être une nouvelle et plus vaste société des nations, mais un fait ne laisse pas de m'intriguer, comme il intrigue aussi sans doute le chef du Gouvernement. Il me semble, et le premier ministre ferait bien, je crois, d'étudier la question, que la préservation de la paix dans le monde,—le premier ministre a eu raison dans ses remarques préliminaires de distinguer entre "faire" et "maintenir" la paix,—dépendra non pas de cette nouvelle société des nations mais de l'attitude que les trois grandes puissances, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie, pourront adopter à l'égard de tout accord conclu entre elles en dehors de l'ac-

cord de Dumbarton-Oaks. C'est surtout cet aspect des propositions qui m'a frappé et j'invite le premier ministre à étudier,—non pas aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'une question d'envergure,—cet aspect de la situation. Nous désirons tous la paix, mais le maintien de cette paix ne dépendra-t-il pas de l'attitude des puissants Etats que je viens de mentionner? Il y a là une question, un problème, d'une importance vitale, et l'attitude de ces grandes puissances n'est en rien déterminée ni délimitée par l'accord de Dumbarton-Oaks.

Voilà la principale question que je prie le premier ministre d'étudier, non pas dès maintenant, je le répète, mais plus tard. Je voudrais savoir, de plus, si le Gouvernement a transmis aux puissances qui ont formulé l'invitation ou aux Etats-Unis d'Amérique un message tel que celui auquel fait allusion le premier ministre dans le dernier alinéa de la lettre qu'il a adressée, en sa qualité de Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, à l'ambassadeur américain. Voici en quels termes il s'y exprime:

Nous avons pris note de l'offre du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de transmettre aux autres gouvernements participants tout commentaire et toute opinion que le gouvernement du Canada désire soumettre au sujet de ces propositions avant la conférence. Si le gouvernement du Canada décide d'en profiter, je me mettrai de nouveau en communication avec vous.

Bien que je n'en sois pas absolument sûr, il m'a semblé, à la suite de paroles prononcées cet après-midi par le premier ministre que des démarches ont été effectuées dans ce sens. S'il en est ainsi, je me demande en quoi elles consistent.

Je désire également m'arrêter à certaines questions connexes. Quelles instructions recevront les représentants du Canada à la conférence de Londres? Ces instructions ont-elles été préparées, et si elles ne l'ont pas été, seront-elles soumises au Parlement? Je suppose, bien entendu, que la conférence de Londres aura lieu avant la dissolution du Parlement.

Je désirerais en outre savoir pourquoi le Canada n'a pas été représenté à Dumbarton-Oaks. Est-ce parce que nous n'y avons pas été invités? Etant donné l'importance de notre contribution, je regrette vivement que le Canada n'ait pas été invité à Dumbarton-Oaks. Toutefois, la première question est celle qui m'inquiète; en effet, la paix régnera-t-elle dans le monde? Cette paix ne dépendra-t-elle pas de l'attitude des trois grandes puissances, en dehors des cadres de l'accord de Dumbarton-Oaks? Je tiens à faire remarquer

[Le très hon. Mackenzie King.]